

avoir fumé ou tenu un produit
du tabac ou du cannabis allumé
ou utilisé des produits de vapotage
à l'école ou à moins de 20 mètres
de la propriété

\$305

avoir vendu ou fourni du tabac ou
des produits de vapotage à une
personne de moins de 19 ans

\$490

Amendes minimales fixes
aux infractions à la loi

SOIS INFORMÉ!



BE INFORMED!

Minimum fines for
breaking the law

\$490

For selling or supplying
tobacco or vapour products to
someone under 19.

\$305

For smoking tobacco, cannabis or
using vapour products on school
property or within 20 metres
beyond the school property.

THE SMOKE-FREE ONTARIO ACT (2017) SAYS:

- » It's illegal for a store or a person to sell tobacco or vapour products to you if you're under 19.
- » A parent, guardian or friend is NOT allowed to give you tobacco or vapour products if you're under 19.
- » Smoking tobacco, cannabis or using vapour products is illegal on school property or within 20 metres beyond the school property.
- » 24 hours a day, 7 days a week, no matter how old you are or who you are.

Acceptable ID must include your photo and your date of birth, and be issued by a government. Some examples include:

- » Ontario driver's licence
- » Canadian passport
- » Canadian Armed Forces ID card
- » Canadian citizenship card

STUDENT CARDS AND BIRTH CERTIFICATES ARE NOT ACCEPTABLE!



EOHU.ca



613-933-1375 • 1 800 267-7120

If you require this information in an alternate format, please call 1 800 267-7120 and press 0.

LA LOI DE 2017 FAVORISANT
UN ONTARIO SANS FUMÉE
ÉNONCE QUE :

» Il est illégal pour un magasin ou une personne de te vendre du tabac ou des produits de vapotage si tu n'as pas 19 ans.

» Un parent, un tuteur ou un ami ne peut PAS te donner du tabac ou des produits de vapotage si tu n'as pas 19 ans.

» Il est illégal de fumer du tabac, du cannabis ou d'utiliser des produits de vapotage à l'école ou à moins de 20 mètres du terrain de l'école.

» 24 heures par jour, 7 jours par semaine, peu importe ton âge et qui tu es.

Les pièces d'identité acceptables doivent comprendre ta photo et ta date de naissance, et doivent être émises par un gouvernement. Voici quelques exemples de pièces d'identité :

» Permis de conduire de l'Ontario

» Passeport canadien

» Carte d'identification des forces armées canadiennes

» Carte de citoyenneté canadienne

LES CARTES ÉTUDIANTES ET LES CERTIFICATS DE NAISSANCE NE SONT PAS ACCEPTÉS!



BSEO.ca



613-933-1375 • 1 800 267-7120

075-00566 SFO-10534 (18)

Si les renseignements sont requis dans un autre format, veuillez appeler au 1 800 267-7120 et faire le 0.